ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE MARITIME,
DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORÊTS
DIRECTION PROVINCIALE DE L'AGRICULTURE DE CHEFCHAOUEN

TERMES DE RÉFÉRENCE

Bon de Commande relatif à l'Étude d'Aménagement et de Réhabilitation d'un Bâtiment Administratif — DPA Chefchaouen

1. Objet de la commande

Les présents termes de référence ont pour objet la réalisation, par un Bureau d'Études Techniques (BET), des prestations d'étude d'aménagement et de réhabilitation d'un bâtiment administratif relevant de la Direction Provinciale de l'Agriculture (DPA) de Chefchaouen, conformément aux prescriptions administratives et techniques définies ci-après.

2. Visite des lieux

Avant de formuler son offre financière, le BET doit effectuer une visite des lieux concernés par la commande, apprécier l'état apparent des structures et examiner, le cas échéant, les rapports d'expertise technique disponibles. Cette étape permet de mieux cerner l'étendue des désordres, les contraintes du site et les prestations nécessaires à l'établissement de l'étude. Le BET est réputé, de ce fait, avoir une parfaite connaissance des lieux et ne pourra prétendre à aucune indemnité ou majoration de prix pour méconnaissance du site.

3. Consistance des prestations

La commande porte sur les prestations d'étude détaillées ci-après. Toutes les prestations doivent être exécutées conformément aux règles de l'art, aux normes et règlements techniques en vigueur au Maroc.

Prix n° 1 : Relevé de l'existant et diagnostic structurel

Cette prestation comprend notamment :

- La visite détaillée du bâtiment et l'examen de l'état apparent des structures ;
- Le relevé dimensionnel des locaux et des éléments accessibles, et la mise à jour des plans de l'état existant ;
- Le diagnostic de la structure portant notamment sur : les fondations, les structures verticales porteuses (poteaux et murs porteurs), les planchers, les terrasses et les dispositifs d'étanchéité, ainsi que les éléments architecturaux et les finitions ;
- La localisation des désordres constatés, l'identification de leurs causes probables et des risques éventuels ;
- Les recommandations et principes d'intervention adaptés à chaque désordre ;
- Un reportage photographique daté et commenté ;

- L'établissement d'un rapport de diagnostic approfondi regroupant l'ensemble des constatations, analyses et recommandations.

Prix n° 2 : Étude de renforcement et dossier technique

Sur la base des conclusions du diagnostic, cette prestation comprend notamment :

- La vérification des éléments structurels concernés par les désordres ;
- La définition des solutions de renforcement, de consolidation, de réparation ou de reprise adaptées (fondations, structures porteuses, planchers), y compris, le cas échéant, les dispositifs d'étaiement nécessaires (nature, dimensions, contreventement et appuis) ;
- Les notes de calcul justificatives correspondantes ;
- Les plans de coffrage et de ferraillage, aux échelles appropriées ;
- Les détails techniques d'exécution ;
- Les avant-métrés détaillés des travaux de renforcement et leur estimation prévisionnelle.

Prix n° 3 : Étude d'aménagement et de réhabilitation

Cette prestation comprend notamment :

- L'analyse des besoins du Maître d'Ouvrage ;
- La proposition d'aménagement des espaces, tenant compte des contraintes structurelles et fonctionnelles du bâtiment ;
- L'établissement des plans projetés de réhabilitation, aux échelles appropriées, y compris, selon le périmètre du projet, les plans relatifs aux lots de finition (revêtements, menuiserie), aux installations techniques (plomberie, électricité, assainissement, protection contre l'incendie) et à l'étanchéité ;
- Les avant-métrés détaillés des travaux de réhabilitation, l'estimation prévisionnelle de leur coût et la définition des délais normaux d'exécution ;
- L'établissement des pièces nécessaires à la consultation des entreprises : prescriptions techniques, bordereau des prix (BPU) et détail estimatif (DE).

4. Documents à remettre par le BET

Le BET doit remettre au Maître d'Ouvrage, en trois (3) exemplaires sur support papier et une (1) copie sur support numérique modifiable :

- Le rapport de diagnostic approfondi, le reportage photographique et les plans de l'état existant mis à jour (Prix n° 1) ;
- Les notes de calcul, les plans de coffrage et de ferraillage et les détails techniques de renforcement (Prix n° 2) ;
- Les plans projetés d'aménagement et de réhabilitation, les avant-métrés, l'estimation prévisionnelle du coût des travaux, le BPU et le détail estimatif (Prix n° 3).

5. Délai d'exécution

Le délai global d'exécution des prestations est fixé à un (1) mois, à compter de la date de notification du bon de commande. Tout retard dans l'exécution, non justifié, exposera le BET à l'application des pénalités de retard prévues par la réglementation en vigueur.

6. Validation et approbation des études

Les livrables de chaque prestation sont soumis à l'examen et à l'approbation du Maître d'Ouvrage. Celui-ci dispose d'un délai de quinze (15) jours pour formuler ses observations. Le BET est tenu de prendre en charge, sans frais supplémentaires, l'ensemble des observations et des demandes de rectification formulées, dans les délais impartis. La réception des prestations ne sera prononcée qu'après remise de l'ensemble des documents dûment corrigés et approuvés.

7. Caution définitive et références du BET

Le soumissionnaire est tenu de déposer, au bureau de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Chefchaouen, vingt-quatre (24) heures au moins avant la date d'ouverture des plis, une caution définitive d'un montant de deux mille cinq cents dirhams (2 500,00 DH).

Cette caution définitive garantit le sérieux de l'offre et le respect des engagements du soumissionnaire. Elle sera restituée au(x) soumissionnaire(s) non retenu(s) et libérée pour l'attributaire après réception définitive des prestations, dans les conditions prévues par la réglementation.

Le soumissionnaire doit également produire, dans le même délai, les documents justifiant de sa capacité à exécuter les prestations objet de la présente commande, notamment : une ou plusieurs attestations de références délivrées par des maîtres d'ouvrage ayant bénéficié de prestations d'études similaires (précisant la nature, le montant et la bonne exécution des prestations). Toute offre non accompagnée de ces documents pourra être écartée.

8. Modalités de paiement

Le paiement sera effectué après réception définitive des prestations et sur présentation des factures établies en bonne et due forme, conformément à la réglementation relative aux dépenses publiques et aux bons de commande. Le règlement sera effectué sur la base des prestations réellement exécutées et approuvées, par application des prix du bordereau des prix.

9. Pièces à fournir par le soumissionnaire

- Le bordereau des prix (ci-joint) dûment renseigné, daté, cacheté et signé ;
- La caution définitive d'un montant de deux mille cinq cents dirhams (2 500,00 DH), déposée au bureau de la DPA vingt-quatre (24) heures au moins avant l'ouverture des plis ;
- Les attestations de références, déposées au bureau de la DPA dans le même délai.

10. Engagement du BET

En soumissionnant, le BET reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions des présents termes de référence, avoir visité les lieux, et s'engage à les respecter intégralement, notamment en ce qui concerne le délai d'exécution, la qualité des livrables, la prise en charge des observations du Maître d'Ouvrage et les modalités de réception. Le BET demeure responsable des études qu'il établit, conformément à la réglementation en vigueur.

BORDEREAU DES PRIX — DÉTAIL ESTIMATIF

(à compléter, dater, cacheter et signer par le soumissionnaire)

N°	Libellé des prestations	Unité	Quantité	P.U. HT (DH)	Prix Total HT (DH)
1	**Relevé de l'existant et diagnostic structurel** : visite du bâtiment, relevé dimensionnel des locaux et des éléments accessibles, mise à jour des plans de l'état existant et diagnostic de la structure avec localisation des désordres et recommandations, reportage photographique	Fr	1		
2	**Étude de renforcement et dossier technique** : vérification des éléments structurels concernés, définition des solutions de renforcement, notes de calcul, plans de coffrage et de ferraillage, détails techniques	Fr	1		
3	**Étude d'aménagement et de réhabilitation** : analyse des besoins du Maître d'Ouvrage, proposition d'aménagement des espaces et établissement des plans projetés de réhabilitation	Fr	1		
				TOTAL HT	
				TVA 20 %	
				TOTAL TTC	

Arrêté le présent bordereau des prix à la somme de (en toutes lettres) :

.....

Fait à, le/...../.....